

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 30 octobre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D25.077

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 octobre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.077 : PAE DE LA TIEULE – POURSUITE DU PROJET LOT 18 PAR SAS VIDAL TP

Monsieur le Président rappelle qu'il y a eu trois réservations de terrain sur le PAE DE LA TIEULE dont celle de la SAS VIDAL TP pour le lot 18 (surface d'environ 9 140 m²).

Le projet consiste à créer un entrepôt frigorifique (bâtiment d'environ 1050m²). Cette entreprise travaille avec les entreprises agroalimentaires locales (Lactalis et Bergerie de Lozère notamment), le projet a donc tout son sens sur le PAE de la TIEULE. Actuellement, une partie de la production de Lactalis du Massegros est stockée à Rodez, Clermont-L'Hérault pour revenir en Lozère par la suite. La disponibilité d'un site de stockage de proximité permettrait d'éviter les transports actuels vers les sites de stockage éloignés.

Le nombre prévisionnel d'emploi créé, à court terme (dans les deux ans) est de 1 à 2.

Monsieur le Président précise que les trois projets sont en cours d'élaboration, les dossiers d'autorisation et demande de permis de construire sont en cours d'étude et d'élaboration.

Le bornage définitif des lots doit se faire prochainement (dès que les opérations de défrichement seront entièrement terminées), ce qui leur permettra de disposer de plans définitifs pour pouvoir constituer les dossiers et notamment travailler l'insertion paysagère dont l'enjeu est très important.

La commission développement économique émettra un avis sur ces projets finalisés avant le dépôt des demandes de permis de construire. Ce n'est que lorsque toutes les autorisations auront été obtenues que l'acte de vente sera signé,

ceci pour permettre une maîtrise des opérations jusqu'au terme et éviter toute spéculation.

Monsieur le Président rappelle qu'outre la réglementation générale les projets sont soumis au respect de l'ensemble des règles du PAE de la TIEULE labellisé HQE et notamment du cahier des charges. L'obtention des autorisations est conditionnée au respect de l'ensemble de ces lois et règlements.

Les permis de construire seront délivrés par Monsieur le Maire de la TIEULE.

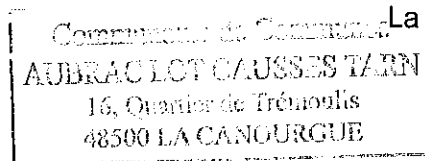
Le conseil communautaire a longuement débattu de l'ensemble des projets sur le PAE DE LA TIEULE, à l'issue des discussions Monsieur le Président a soumis au vote chacun des projets individuellement.

VU l'avis favorable de la commission développement économique et du bureau du 13 octobre 2025,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

EMET un avis favorable à la poursuite du projet sur le lot 18 porté par la SAS VIDAL TP.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 4 novembre 2025,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL